

03/06/2013

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Weedon, tenue au complexe municipal, lundi, le 03 juin 2013 à 19 h 30.

Sont présents :

Monsieur le maire : Jean-Claude Dumas
Madame la conseillère : Lisette Traversy
Messieurs les conseillers : Raynald Breton
Julio Carrier
Réjean Giard
Marc Lavertu

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Renée-Claude Leroux est absente.

Monsieur Émile Royer, directeur général / secrétaire-trésorier, est présent et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

#1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Monsieur Jean-Claude Dumas, ouvre la séance à 19h30 et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

#2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal
4. Rapport des comités et du maire
5. Rapport du directeur général
6. Intervention du public dans la salle
7. Acceptation des salaires et des comptes
8. Correspondance
9. Résolutions
 - 9.1 Engagements de crédits
 - 9.2 Dépôt du rapport financier de l'exercice se terminant le 31 décembre 2012
 - 9.3 EXP. – dépôt de neiges usées de la rue Barolet
 - 9.4 Adjudication de contrat - Stations d'épuration, postes de pompage et autres travaux
 - 9.5 Demande de dérogation mineure – 403, rue Roy Sud
 - 9.6 Demande CPTAQ – Ferme Ghislain & Hélène Gauthier enr.
 - 9.7 Demande CPTAQ – Ferme du Barrage inc.
 - 9.8 Proclamation des *Journées de la culture*
 - 9.9 Changement d'étude légale
10. Règlement
 - 10.1 Avis de motion – Règlement concernant les périodes de questions lors des séances du conseil municipal
 - 10.2 Adoption – Règlement #2013-025 *Règlement concernant la rémunération payable lors d'élections et de référendums municipaux et abrogeant le Règlement #2009-003*
11. Varia

12. Période de questions
13. Levée de la séance

2013-364

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marc Lavertu

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit et est adopté.

#3

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2013;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu de ce procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

2013-365

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Julio Carrier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 06 mai 2013 et que ledit procès-verbal soit et est accepté tel que présenté.

#4

RAPPORT DES COMITÉS ET DU MAIRE

Chaque membre du conseil municipal donne un compte rendu du travail effectué dans leurs comités respectifs.

#5

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Tel que prévu à l'article 202.1 du *Code municipal du Québec*, moi, Émile Royer, g.m.a., directeur général et secrétaire-trésorier, déclare avoir modifié la résolution #2013-326, en ajoutant le paragraphe suivant : « *QUE M. Émile Royer, directeur général / secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer les documents afférents à cette transaction* ».

Toujours conformément à l'article 202.1 du *Code municipal du Québec*, le soussigné, directeur général / secrétaire-trésorier de la Municipalité, apporte une correction au règlement numéro 2013-024 de la Municipalité de Weedon, suite à une erreur qui apparaît évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision.

La correction est la suivante :

L'article 2 du règlement se lit comme suit :

Le règlement numéro 2013-022 est modifié par le remplacement dans son titre de la « 7^e Avenue » par la « 4^e Avenue ».

Il aurait également fallu inscrire que les mots «et pluvial» sont supprimés.

L'article 3 du règlement se lit comme suit :

Le règlement numéro 2013-022 est modifié par le remplacement dans le premier Attendu de la « 7^e Avenue » par le « 4^e Avenue ».

Il aurait fallu inscrire que les mots «et pluvial» apparaissant dans cet Attendu sont supprimés.

J'ai dûment modifié le règlement numéro 2013-024 en conséquence.

Émile Royer, g.m.a.

M. Émile Royer dépose le rapport de la situation budgétaire au 31 mai 2013.

#6

INTERVENTION DU PUBLIC DANS LA SALLE

Questions sur les points suivants :

- le projet « Amie des aînés »
- une rencontre qui a eu lieu à la MRC concernant l'évaluation
- les feux de camp
- une roulotte dans le 4^e Rang

#7

ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES COMPTES

# chèque	Nom	Description	Montant
201300392	Quincaillerie N.S. Girard Inc.	factures du mois	879.09 \$
201300393	*Hydro-Québec	éclairage des rues	165.56 \$
201300394	Philippe Gosselin & Ass. Ltée	huile à chauffage	9 710.76 \$
201300395	Bell Mobilité Pagette	incendie communication	221.12 \$
201300396	Avizo Experts-Conseils	service professionnel	2 014.36 \$
201300397	SSQ, Société d'assurance-vie	ass. groupe mai	2 122.11 \$
201300398	Fond Action - CSN	remises de l'employeur	192.30 \$
201300399	C.A.R.R.A.	remises de l'employeur	387.20 \$
201300400	STT de la Mun. de Weedon	remises de l'employeur	113.72 \$
201300401	Caisse Desjardins de Weedon	remises de l'employeur	307.68 \$
201300402	SSQ Société d'assurance-vie	remises de l'employeur	309.30 \$
201300403	Min. Revenu du Québec	remises de l'employeur	3 853.13 \$
201300404	Receveur gén. du Canada	remises de l'employeur	1 800.18 \$
201300405	Fond Action - CSN	remises de l'employeur	1 538.40 \$
201300406	STT de la Mun. de Weedon	remises de l'employeur	445.02 \$
201300407	Caisse Desjardins de Weedon	remises de l'employeur	1 413.36 \$
201300408	SSQ Société d'assurance-vie	remises de l'employeur	2 300.48 \$
201300409	Min. du Revenu du Québec	remises de l'employeur	8 972.61 \$
201300410	Receveur gén. du Canada	remises de l'employeur	3 438.01 \$
201300411	Fonds pensions alimentaires	remises de l'employeur	201.92 \$
201300412	Féd. Villages-relais du Qc	congrès annuel 13-14 juin à	130.00 \$
201300413	S.C.A. Weedon	factures du mois	955.83 \$
201300414	Jean-Claude Dumas	frais dép 10 avril au 05 mai + frais	513.30 \$
201300415	Vincent Nadeau	frais déplacement /formation	1 036.70 \$
201300416	Conseil rég. env. Estrie	cotisation	75.00 \$
201300417	Comité Culturel	aide au fonctionnement 2e partie	5 000.00 \$
201300418	Bell Canada	compte du mois	557.12 \$
201300419	*Bell Canada	compte du mois	136.77 \$
201300420	Table des MRC de l'Estrie	soirée d'information	50.00 \$
201300421	J. N. Denis Inc.	entretien machinerie	105.27 \$
201300422	Hydro-Québec	compte du mois	2 595.92 \$
201300423	Les Suites de Laviolette	frais déplacement pers.	473.48 \$
201300424	La Tribune	publicité	537.22 \$
201300425	Communication Plus	incendie communication	281.59 \$
201300426	Rouleau & Frères Sports Inc.	pièces pour balai de rue	244.49 \$
201300427	Restaurant Coq du Bonheur	incendie social	130.47 \$
201300428	Daniel Mercier	frais de repas /rencontre TPI/CGER	39.98 \$
201300429	Josée Bolduc	frais déplacement	84.18 \$
201300430	Valoris- Régie HSF/Sherbrooke	ordures enfouissement	7 004.53 \$
201300431	Francine Blanchette	frais déplacement	85.08 \$

201300432	Josée Bolduc	frais déplacement	44.00 \$
201300433	Municipalité de Weedon	reçu de petite caisse	21.73 \$
201300434	Technologies CDWare Inc.	voirie communication	29.78 \$
201300435	Bell Mobilité Inc.	h.v . téléphone	303.16 \$
201300436	Polyvalente Louis St-Laurent	contribution	60.00 \$
201300437	Aubert & Morency, notaires	achat du 520, 2e Avenue	194 451.06 \$
201300438	*Hydro-Québec	éclairage public	165.56 \$
201300439	Fortin Sécurité Médic Inc.	articles de protections	132.83 \$
201300440	Les Services exp Inc.	taxes accise	18 980.07 \$
201300441	Biblio municipale Weedon	loisirs / culture	1 500.00 \$
201300442	Biblio municipale St-Gérard	loisirs / culture	1 500.00 \$
201300443	Hydro-Québec	compte du mois	11 353.73 \$
201300444	Société Mutuelle de Prévention	assurance générale	936.88 \$
201300445	Maryse Grenier	autres loisirs	378.00 \$
201300446	Daniel Mercier	frais déplacement incendie	398.72 \$
201300447	C.S des Trois-lacs	frais d'inscription formation	6 878.48 \$
201300450	Vincent Nadeau	autres primes / frais déplacement	236.68 \$
201300451	Graymont (QC) Inc.	gravier réparation de chemins	7 597.23 \$
Opérations courantes payées			305 391.15 \$
201300452	Services de cartes Desjardins	fourniture de bureau	128.45 \$
201300453	Ministre des Finances	loyer conduite d'eau	452.00 \$
201300456	Hydro-Québec	compte du mois	2 241.73 \$
201300457	L V M Inc.	projet taxes accise	5 949.96 \$
201300458	BPR-Infrastructure Inc.	projet taxes accise	2 759.40 \$
201300459	Infotech	formation	344.92 \$
201300460	L'Intermarché Weedon	social incendie/ articles ménagers	104.57 \$
201300461	Informatique Inpro	fourniture informatique (serveur)	11 590.63 \$
201300462	Publications CCH Ltée	services juridiques	444.15 \$
201300463	Raynald Doyon	articles ménagers	286.70 \$
201300464	Communication Plus	incendie communication	286.88 \$
201300465	CSE Incendie et Sécurité Inc.	achat équipement incendie	7 042.80 \$
201300466	Gaudreau & Fils	entretien de bâtiments	815.82 \$
201300467	Constructions Léo Barolet Inc.	location de machinerie	181.09 \$
201300468	CGER	location flotte de véhicules	47 307.57 \$
201300469	Signalisation Lasm Inc.	signalisation	1 117.56 \$
201300470	Graymont (QC) Inc.	bnd gravier / sable	134.10 \$
201300471	Génératrice Drummond	entretien équipement	1 704.33 \$
201300473	Centre Communautaire Weedon	subvention 4e vers	11 534.50 \$
201300474	Sports Loisirs Weedon	subvention 4e vers	25 873.66 \$
201300475	Tourisme Cantons-de-l'Est	village-relais	225.35 \$
201300476	M.R.C. du Haut St-François	correction quote part 2011	2 942.00 \$
201300478	Philippe Gosselin & Ass.	diesel clair	6 778.51 \$
201300479	Oxygène Bois-Francs Inc.	outils / bnd oxyène	533.02 \$
201300480	Produits Chimiques CCC	usine épuration prod. chimiques	2 917.39 \$
201300481	Échafaudage Falardeau Inc.	espace clos / matériel	4 377.60 \$
201300482	Laboratoires S.M.Inc	analyse eau potable et usée	215.92 \$
201300483	Ministre des Finances	service de police	119 353.00 \$
201300484	9175-0828 Québec Inc.	parc municipaux / travaux routier	1 350.95 \$
201300485	Postes Canada	frais de poste	153.62 \$
201300486	Nicolas Blouin	frais déplacement du mois	228.36 \$
201300487	Daniel Mercier	frais déplacement	38.30 \$
201300488	Alsco Corp.	service de buanderie	298.88 \$

201300489	Hydro-Québec	compte du mois	1 472.30 \$
201300490	J. Marc Laroche Inc.	entretien du réseau électrique	563.84 \$
201300491	Dominique Chauveur	remboursement de taxes	114.40 \$
Opérations courantes à payer			261 864.26 \$
TOTAL :			567 255.41 \$

2013-366

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marc Lavertu

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la liste des comptes payés et à payer dont le montant est de 612 097,62 \$ soit et est acceptée :

Salaires payés :	42 957,58 \$
Opérations courantes payées :	305 391,15 \$
Opérations courantes à payer :	261 864,26 \$
Retraits directs (Visa) (frais dépl., formation, inscription)	1 884,63 \$
	=====
Total :	612 097,62 \$

#8

CORRESPONDANCE

1. *Ministère des Transports du Québec* : Reddition de compte – année 2012 (accusé réception)
2. *Cuisines collectives du Haut-Saint-François* : Suivi « Jardins collectifs du HSF »
3. *Commission de protection du territoire agricole du Québec* : Décision concernant Domtar
4. *Cabinet du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs* : Accusé-réception résolution #2013-306 concernant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux (valorisation des matières résiduelles) et développement
5. *MRC du Haut-Saint-François* : Règlement #384-13 concernant les périodes de questions lors des séances du conseil de la MRC
6. *MRC du Haut-François* : Règlement #366-12, #367-12 et #385-13
7. *Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire* : Approbation du règlement #2013-024

2013-367

IL EST PROPOSÉ par Madame Lisette Traversy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la correspondance soit versée aux archives municipales.

#9

RÉSOLUTIONS

#9.1

ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

ATTENDU QU' il est nécessaire d'effectuer diverses dépenses pour assurer le bon fonctionnement des services municipaux et de procéder à des engagements de crédits;

ATTENDU QUE les sommes requises pour ces dépenses sont prévues au budget de l'exercice financier 2013;

EN CONSÉQUENCE,

2013-368

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Julio Carrier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil municipal autorise les engagements de crédits ci-joints pour la période de juin 2013;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :	260,00 \$
TRANSPORT ROUTIER :	71 000,00 \$
HYGIENE DU MILIEU :	12 600,00 \$

URBANISME, MISE EN VALEUR :	2 000,00 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE :	0,00 \$
ÉCLAIRAGE PUBLIC :	600,00 \$

	86 460,00 \$

#9.2

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2012

Monsieur Émile Royer dépose le rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012.

Organisme Weedon Code géographique 41098

SOMMAIRE DES RÉSULTATS À DES FINS FISCALES CONSOLIDÉS EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012

	Réalizations 2011		Budget 2012	Réalizations 2012		Total consolidé ¹
	Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés	
Revenus						
Fonctionnement	1	4 403 255	4 441 792	4 583 685	812 531	5 001 432
Investissement	2	14 630		77 997		77 997
	3	4 417 885	4 441 792	4 661 682	812 531	5 079 429
Charges	4	4 527 007	4 489 302	4 750 688	819 166	5 175 070
Excédent (déficit) de l'exercice	5	(109 122)	(47 510)	(89 006)	(6 635)	(95 641)
Moins : revenus d'investissement	6	(14 630)	()	(77 997)	()	(77 997)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	7	(123 752)	(47 510)	(167 003)	(6 635)	(173 638)
Éléments de conciliation à des fins fiscales						
Amortissement des immobilisations	8	468 234		485 090	51 873	536 963
Financement à long terme des activités de fonctionnement	9	67 246		39 944		39 944
Remboursement de la dette à long terme	10	(39 179)	()	(147 561)	(27 366)	(174 927)
Affectations						
Activités d'investissement	11	(43 307)	()	(10 618)	(8 753)	(19 371)
Excédent (déficit) accumulé	12	54 042	47 510	132 868	(4 324)	128 544
Autres éléments de conciliation	13					
	14	507 036	47 510	499 723	11 430	511 153
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	15	383 284		332 720	4 795	337 515

1. Le total consolidé exclut les opérations réciproques entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés.
Extrait du rapport financier, pages S7 et S8

Organisme Weedon Code géographique 41098

SOMMAIRE DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE AU 31 DÉCEMBRE 2012

	2011		2012		2011
	Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Total consolidé	Total consolidé
Actifs financiers					
Débiteurs	1	2 883 705	2 726 422	2 883 363	2 925 172
Autres	2	204 808	268 162	403 635	369 250
	3	3 088 513	2 994 584	3 286 998	3 294 422
Passifs					
Dette à long terme	4	5 471 246	7 441 474	7 503 460	5 560 598
Passif au titre des avantages sociaux futurs	5				
Autres	6	2 424 270	324 218	459 723	2 461 347
	7	7 895 516	7 765 692	7 963 183	8 021 945
Actifs financiers nets (dette nette)	8	(4 807 003)	(4 771 108)	(4 696 185)	(4 727 523)
Actifs non financiers					
Immobilisations	9	13 299 869	13 176 295	13 358 783	13 479 442
Autres	10	75 322	73 995	75 905	77 181
	11	13 375 191	13 250 290	13 434 688	13 556 623
Excédent (déficit) accumulé					
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	12	468 852	516 062	516 062	468 852
Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	13	177 163	356 944	495 763	347 854
Montant à pourvoir dans le futur	14	()	()	()	()
Financement des investissements en cours	15	(1 531 981)			(1 531 981)
Investissement net dans les éléments à long terme	16	9 454 154	7 606 176	7 726 678	9 544 375
	17	8 568 188	8 479 182	8 738 503	8 829 100

Extrait du rapport financier, page S11 et S23-1

DÉTAIL DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ, DES RÉSERVES FINANCIÈRES ET DES FONDS RÉSERVÉS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2012

	2012	2011
Excédent de fonctionnement affecté - Administration municipale		
- Activités de fonctionnement	18	47 510
-	19	
-	20	
-	21	
-	22	
-	23	
-	24	
-	25	
-	26	
	27	47 510
Excédent de fonctionnement affecté - Organismes contrôlés	28	
	29	134 495
		134 495
Réserves financières	30	
Fonds réservés	31	151 273
	32	361 268
		495 763
		347 854

Extrait du rapport financier, page S23-1

**SOMMAIRE DES REVENUS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012**

		Réalisations 2011	Budget 2012	Réalizations 2012	
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Total consolidé
Fonctionnement					
Taxes	1	2 866 058	3 294 749	3 244 719	3 244 719
Compensations tenant lieu de taxes	2	75 290	66 900	79 502	79 502
Quotes-parts	3				14 889
Transferts	4	661 264	533 970	633 861	820 398
Services rendus	5	436 081	383 768	379 746	466 781
Autres	6	364 562	162 405	245 857	375 143
	7	4 403 255	4 441 792	4 583 685	5 001 432
Investissement					
Taxes	8				
Quotes-parts	9				
Transferts	10	14 630		77 997	77 997
Autres	11				
	12	14 630		77 997	77 997
	13	4 417 885	4 441 792	4 661 682	5 079 429

Extrait du rapport financier, page S7

#9.3 EXP. – DÉPÔT DE NEIGES USÉES DE LA RUE BAROLET

ATTENDU QUE la Municipalité de Weedon désire obtenir un certificat d'autorisation pour un lieu d'élimination de neiges usées (site de la rue Barolet) et réaliser les travaux nécessaires en vue de le rendre conforme;

EN CONSÉQUENCE ;

2013-369

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Raynald Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité retient les services professionnels de EXP. pour la préparation de la demande d'obtention de certificat d'autorisation pour un lieu d'élimination de neige et pour réaliser les plans et devis pour la mise aux normes du site;

QUE l'option 1 de l'offre de service datée du 30 avril 2013 est retenu et que les coûts pour les services professionnels seront de 16 150\$ excluant les taxes;

QUE les fonds pour le paiement de cette somme seront pris à même le surplus accumulé.

#9.4 ADJUDICATION DE CONTRAT – STATIONS D'ÉPURATION, POSTES DE POMPAGE ET AUTRES TRAVAUX

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé un appel d'offres public, publié sur le site du SE@O et dans le journal La Tribune, concernant les travaux de mise aux normes des usines d'épuration et postes de pompage principaux d'eaux usées du secteur Weedon et St-Gérard, ainsi que la réfection des conduites d'eau potable et d'égout sanitaire de la 4^e Avenue du secteur Centre de la Municipalité de Weedon, conformément aux lois en vigueur;

ATTENDU QUE trois soumissions concernant cet appel d'offres ont été reçues dans les délais prescrits et qu'elles furent ouvertes, le 28 mai 2013 à 11h00;

ATTENDU QUE la firme BPR a étudié les trois offres et qu'il a été constaté ce qui suit :

- Les trois soumissions présentées sont conformes
- Résultats :
 - Les Construction de l'Amiante Inc. : 975 275,44\$
 - TGC Inc. : 1 038 041,44\$
 - Excavation Gagnon & frères Inc. : 918 624,96\$

Tous les prix indiqués incluent les taxes.

EN CONSÉQUENCE,

2013-370

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marc Lavertu

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE conformément à la recommandation de la firme BRP, la Municipalité de Weedon octroie le contrat du projet au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Excavation Gagnon et Frères Inc. » ;

QUE, tel que recommandé, le montant des imprévus sera diminué de 60 000\$ à 20 000\$ avant taxes, portant le contrat à une somme de 872 634,96\$ incluant toutes les taxes. Le montant inclus un montant pour imprévus de 20 000\$ avant taxes.

#9.5

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 403, RUE ROY SUD

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure portant le numéro 2013-04-0001 fut déposée au bureau de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure origine d'une non-conformité de l'immeuble existant, situé au 403, rue Roy Sud;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité fera une cession de terrain de 36,8 mètres carrés pour régulariser l'empiètement de la résidence (galerie) dans la surlargeur de la rue Roy Sud;

CONSIDÉRANT QUE la norme en vigueur pour la marge de recul avant dans la zone RE 18 est de 6 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le CCU accepte que la marge de recul avant pour cet immeuble soit de 3,1 mètre et qu'il recommande au conseil d'accepter cette dérogation mineure ;

À CES CAUSES;

2013-371

IL EST PROPOSÉ par Madame Lisette Traversy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la dérogation mineure #2013-04-0001 concernant l'immeuble situé au 403, rue Roy Sud soit et est autorisée.

#9.6

DEMANDE CPTAQ - FERME GHISLAIN & HÉLÈNE GAUTHIER

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ par la décision #356696 autorise à *Ferme Ghislain & Hélène Gauthier enr.* l'exploitation d'une sablière sur le lot 3 472 070;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande d'exploitation ne contrevient aucunement aux règlements municipaux ;

EN CONSÉQUENCE;

2013-372

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Raynald Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Municipalité de Weedon appui la demande présentée par Ferme Ghislain & Hélène Gauthier enr., *Demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière* sur le lot 3 472 070 lui appartenant.

#9.7

DEMANDE CPTAQ – FERME DU BARRAGE INC.

CONSIDÉRANT QUE la Ferme du Barrage inc. souhaite devenir propriétaire d'une partie du lot 3 472 476 appartenant à M. Daniel Laurin;

CONSIDÉRANT QUE cette partie de lot zoné vert, d'une superficie approximative de 2 601,16 m², est rattaché en partie zonée blanche;

CONSIDÉRANT QUE la Ferme du Barrage inc. est propriétaire du lot adjacent au lot concerné et que cette demande de lotissement ne contrevient aucunement aux règlements municipaux;

EN CONSÉQUENCE;

2013-373

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Julio Carrier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Municipalité de Weedon appui la demande présentée par Ferme du Barrage inc., concernant l'achat d'une partie du lot 3 472 476.

#9.8

PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Municipalité de Weedon et de la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Weedon a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle ;

EN CONSÉQUENCE ;

2013-374

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Réjean Giard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Weedon, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux

jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

#9.9 **CHANGEMENT D'ÉTUDE LÉGALE**

2013-375 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Julio Carrier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser les représentants de la Municipalité à recourir aux services du cabinet Monty, Coulombe au besoin, et plus particulièrement avec Me Bernadette Doyon, pour la période du 1^{er} juin au 31 décembre 2013, selon les termes de l'offre de services faites par Me Bernadette Doyon le 21 septembre 2012.

#10 **RÈGLEMENT**

#10.1 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT LES PÉRIODES DE QUESTIONS LORS DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL**

AVIS DE MOTION

est donnée par Monsieur Marc Lavertu qu'à une prochaine séance ou à une séance subséquente sera présenté, pour adoption, un règlement concernant les périodes de question lors des séances du conseil municipal et abrogeant le règlement #25. Afin de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

#10.2 **ADOPTION – REGLEMENT #2013-025 RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION PAYABLE LORS D'ÉLECTIONS ET DE RÉFÉRENDUMS MUNICIPAUX ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT #2009-003**

ATTENDU QUE l'article 580 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* édicte que le ministère des Affaires municipales et des Régions établit, par règlement, un tarif des rémunérations ou des allocations de dépenses qu'on le droit de recevoir pour leurs fonctions le personnel électoral et autres;

ATTENDU QUE le ministère a adopté le Règlement sur les tarifs des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal jugent le tarif des rémunérations payables lors d'élections désuet;

ATTENDU QUE l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* édicte que le conseil de la municipalité peut établir un tarif de rémunération ou d'allocation;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal jugent opportun d'adopter un règlement concernant le tarif des rémunérations payables lors d'élections afin d'établir un tarif supérieur à celui fixé par le ministère des Affaires municipales et des Régions;

ATTENDU QU' il est permis par le conseil municipal de décréter par règlement les rémunérations payables lors d'une élection et d'un référendum municipal;

ATTENDU QUE ces montant sont minimales, considérant le temps, les responsabilités et le travail à faire lors d'une élection ou d'un référendum ;

ATTENDU QU' avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance régulière du 06 mai 2013 ;

EN CONSÉQUENCE,

2013-376

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Julio Carrier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le présent règlement soit et est adopté, qu'il abroge le Règlement #2009-003 et que les rémunérations payables lors, d'une élection ou d'un référendum seront les suivantes :

PRÉSIDENT D'ÉLECTION

1. Lorsqu'il y a un scrutin, le président d'élection recevra cinq cents dollars (500 \$) pour les fonctions qu'il exerce pour la tenue du scrutin.
2. Lorsqu'il y a un vote par anticipation, le président d'élections recevra quatre cents (400 \$) pour les fonctions qu'il exerce pour la tenue du vote par anticipation.
3. Pour l'ensemble de ses autres fonctions, il recevra :
 - quarante-sept cents (0,47 \$) par électeur pour les 2 500 premiers électeurs et
 - vingt-deux cents (0,22 \$) par électeur pour les 22 500 suivants
4. Lorsqu'une liste électorale est dressée, mais non révisée lors de l'élection, le montant le plus élevé entre :
 - trois cents dollars (300 \$)
 - ou
 - trente-six cents (0,36 \$) par électeur pour les 2 500 premiers électeurs, et
 - vingt-deux cents (0,22 \$) par électeur pour les 22 500 suivants

SECRÉTAIRE D'ÉLECTION

Le ou la secrétaire d'élection recevra une rémunération égale au trois-quarts ($\frac{3}{4}$) de celle du président d'élection.

ADJOINT AU PRÉSIDENT D'ÉLECTION

Tout adjoint au président d'élection recevra une rémunération égale à la moitié ($\frac{1}{2}$) de celle du président d'élection.

SCRUTATEUR

Pour les fonctions qu'il exerce, tout scrutateur recevra une rémunération de :

- cent quarante-cinq dollars (145 \$) lors d'un scrutin, y compris lors du dépouillement des votes donnés le jour du scrutin
- cent vingt-cinq dollars (125 \$) lors du vote par anticipation
- cinquante-cinq (55 \$) lors du dépouillement des votes donnés par anticipation

SECRÉTAIRE DU BUREAU DE VOTE

Pour les fonctions qu'il exerce, le ou la secrétaire du bureau de vote recevra une rémunération de :

- cent vingt dollars (120 \$) lors d'un scrutin, y compris lors du dépouillement des votes donnés le jour du scrutin
- cent dollars (100 \$) lors du vote par anticipation
- quarante-cinq dollars (45 \$) lors du dépouillement des votes donnés par anticipation

PRÉPOSÉ(E) À L'INFORMATION ET AU MAINTIEN DE L'ORDRE

Pour les fonctions qu'il exerce, le ou la préposé(e) à l'information et au maintien de l'ordre recevra une rémunération de :

- cent quarante-cinq dollars (145 \$) lors d'un scrutin
- cent dix dollars (110 \$) lors du vote par anticipation

MEMBRE D'UNE COMMISSION DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

Tout membre d'une commission de révision de la liste électorale recevra une rémunération de dix-sept dollars (17 \$) l'heure pour chaque heure où il siège. Pour toute fraction d'heure, il a droit à une rémunération proportionnelle.

PRÉPOSÉ(E) À LA TABLE DE VÉRIFICATION

Tout préposé(e) à la table de vérification recevra une rémunération de cent vingt dollars (120 \$) pour la journée du scrutin et de cent dollars (100 \$) pour la journée du bureau de vote par anticipation.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

#11 VARIA

#12 PÉRIODE DE QUESTIONS

Question sur les points suivants :

- le sujet au point 9.4
- la façon de calculer la taxe sur l'essence
- les soumissions
- l'identité de l'ancien propriétaire du 520, 2^e Avenue

#13 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2013-377 À 20h27, Monsieur Julio Carrier propose la levée de cette séance ordinaire.

Émile Royer, g.m.a.

Directeur général / secrétaire-trésorier

Jean-Claude Dumas

Maire